

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 19 Septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Theodila de la Mairie de Peyrat-le-Château, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE, Président.
Date de convocation du Conseil Communautaire : 12 septembre 2024

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Non pourvu
34	22	6	22	28	1 (Peyrat-le-Château)

Pour	Contre	Abstention
27	0	1

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, COUPET George, DELEFOSSE Laurent, DUGAY Marie, DUMONT-ST-PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GASCHET Gérald, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel.

Suppléants avec voix délibérative : GORGE Christine

Membres ayant donné pouvoir : BESNIER Michelle a donné pouvoir à COUPET George, BODIN Pascal a donné pouvoir à DUMONT-ST-PRIEST Hubert, BOUR Coline a donné pouvoir à SIMON Philippe, COLIN Juliana a donné pouvoir à LEVET Elise, MALET Patrick a donné pouvoir à MUZETTE Thierry, PLAZANET Mélanie a donné pouvoir à CHABANAT Christine.

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : CHAMPAUD Marc, GORA Richard, LOURADOUR Patricia, SIMON Isabel, SUDRON Frédéric

Non pourvu : Commune de Peyrat-le-Château

Secrétaire de séance : LEVET Elise

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

Délibération n° 92-2024 : Transfert de pleine propriété de parcelles de la ZAE Champ Rigaud, de la commune de Peyrat le Château à la Communauté de Communes

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2023 portant modification des statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière ;
Vu la délibération de la communauté de communes des Portes de Vassivière en date du 09 mars 2011 portant sur le transfert de propriété sur la zone Champs Rigaud
Vu la délibération du conseil municipal de Peyrat le Château en date du 1^{er} avril 2011, portant sur l'extension de la zone d'activité du Champ Rigaud ;

Monsieur le Président expose le contexte de cette opération :

En 2011, dans le cadre d'un projet d'extension de l'entreprise Portiso, la Communauté de Communes des Portes de Vassivière et la Commune de Peyrat le Château avaient pris des délibérations portant sur le transfert de propriétés de parcelles situées sur la ZAE Champ Rigaud (ou Champ Rigaud, suivant les cadastres). Le projet de l'entreprise ayant été ensuite abandonné, les démarches administratives de changement de propriété n'ont pas été menées à terme.

En 2022 l'entreprise Ponssé a souhaité s'installer sur cette zone artisanale. Dans le cadre de ce projet, des modifications cadastrales et de propriété ont été conduites entre le Département de la Haute Vienne et la commune de Peyrat le Château. La situation actuelle étant analogue à celle de 2011 mais en tenant compte des modifications du parcellaire cadastral,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à la majorité de :

- vous prononcer sur le transfert en pleine propriété de parcelles d'intérêt économique et communautaire tel que présenté dans les documents en annexe.
- Autoriser M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 26 septembre 2024


Le Président,
Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : 02 OCT. 2024
Publié le : 02 OCT. 2024